

5681  
—  
58

M<sup>rs</sup>. Marie Brunet

V<sup>o</sup>. de Lion Malloire Leroux

Légs du Portrait de son père  
par Markelbach.

I mai 1929.

A. L

Monsieur le Notaire,

Par notre lettre du 8 juin 1926, nous avons eu l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'Art Moderne de la Commission Directrice, en sa séance du 7 juin, avait émis un avis défavorable à l'acceptation, pour nos collections, du Portrait de M. Eugène Brunet, par Merkelbach, légué au Musée de Bruxelles, par Madame Marie Brunet veuve de M. Léon Malloire Leroux.

Malgré plusieurs lettres de rappel, le tableau se trouve toujours déposé dans notre salle de la Commission. Veuillez avoir l'obligeance de nous dire quand et par qui le tableau sera enlevé de nos locaux, ou bien à qui nous aurions à le faire remettre par les soins de notre personnel.

Je vous remercie à l'avance, Monsieur le Notaire, et vous prie de croire à mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Marcel Lepage

Notaire  
Avenue de la Toison d'Or, 56,  
Bruxelles.

18 juin 1929.

5681/58

Mademoiselle,

Par sa lettre du 12 mai dernier, M. Marcel Lepage, notaire honoraire, rue Blanche 33, à Bruxelles, a bien voulu nous faire savoir que, en votre qualité d'exécutrice testamentaire de Madame Marie Brunet veuve de M. Léon Malloire Leroux, vous feriez reprendre dans nos locaux le "Portrait de M. Eugène Brunet", par Markelbach.

Vous m'obligeriez en voulant bien me dire quel jour vous ferez procéder à cet enlèvement.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

à Mademoiselle Germaine De Ruytter  
rue Blanche, 27.

Bruxelles.

Le 12 mai 1929

primum in temp  
18/5

Monsieur le Conservateur en Chef des Musées Royaux

En réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> mai courant, y'ai  
l'avantage de vous faire savoir que Mademoiselle Germaine  
De Ruytter, 27 rue Blanche à Bruxelles, exécutrice  
testamentaire de Madame Marie Brunet veuve de M<sup>l</sup>  
Léon Malloire Leroux fera reprendre dans le courant de  
cette semaine le Portrait de M<sup>l</sup> Eugène Brunet, par  
Markelbach qui se trouve déposé dans votre salle de la  
Commission.

Veuillez agréer Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance  
de mes sentiments distingués

Marcel Depage

notaire honoraire

8  
Bruxelles 6 juin 1926

Monsieur le Notaire.

Comme suite à votre lettre du 9 février 1926,  
j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'Art  
Moderne de la Commission directrice, en sa séance du 7 juin,  
a émis un avis défavorable à l'acceptation pour nos collec-  
tions, du Portrait de M. Eugène Brunet, par Markelbach, légué  
au Musée de Bruxelles par Madame Marie Brunet, veuve de Mr  
Léon Malloire Leroux.

Veillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance  
de mes sentiments distingués

Le Conservateur en chef

Portrait de M<sup>r</sup>. Brunet par Martelbath

Mme. Marie Brunet, veuve de Arthur Malloire Leroux,  
a légué au Musée de Bruxelles un portrait de son père  
Guyon Brunet, président de la société pour l'achat de tableaux  
donné à Bruxelles en 1887. L'œuvre est signée Martel-  
bath. Nous possédons de ce peintre un tableau plus  
important Le Rhétoricien qui a été exposé au dépôt à  
la Chambre des Représentants. Sa Commission examinera  
dans toute sa le Portrait de M<sup>r</sup>. Brunet et fera par sa  
qualité suffisante pour être admis dans nos galeries.

Arthur Leroux

P. Lambotte M. J. van Bertem  
H. Deville

Pierre Gevaert

MARCEL LEPAGE  
NOTAIRE  
ST-GILLES-BRUXELLES

LE 23 février 1926  
AVENUE DE LA TOISON D'OR, 56

*No Demer*

Monsieur Fierens-Geevaert  
Conservateur en Chef du Musée  
Royal des Beaux Arts de Bruxelles

436.03

En réponse à votre estimée lettre du 17 février 1926, je m'empresse de vous faire savoir que le portrait de Monsieur Leroux-Brunet, par Marchelbach, légué au Musée de Bruxelles par Mme Vve Malloire Leroux-Brunet se trouve chez Melle Germaine De Ruytter, rue Blanche n°25, à Bruxelles, où vous pourrez le faire prendre par votre personnel mais en prévenant 2 ou 3 jours à l'avance Melle De Ruytter, de la visite de votre délégué.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*Marcel Lepage*

Bruxelles le 17 février 1926.

Monsieur le Notaire,

Par votre lettre du 9 courant vous avez bien voulu nous faire savoir que Mme. Marie Brunet, veuve de M. Léon Malloire Leroux a légué au Musée de Bruxelles le portrait de son père par Markelbach. Je vous remercie vivement de cette communication.

Suivant, l'usage, l'oeuvre devra être soumise à la Commission directrice du Musée. En cas d'acceptation par ce collège, l'approbation de M<sup>e</sup> le Ministre des Sciences et des Arts devra être sollicitée.

Voulez-vous avoir l'obligeance de mes dire où se trouve actuellement le tableau dont il s'agit, et quand notre personnel pourrait venir le prendre.

Veillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

A Monsieur Marcel Lepage  
Notaire  
Avenue de la Toison d'Or 56  
BRUXELLES.

Marcel Lepage  
Notaire

St-Gilles-les-Bruxelles  
le 9 février 1926  
Avenue de la Coison d'Or, 56

Monsieur le Conservateur en Chef  
du Musée Royal des Beaux-Arts  
à Bruxelles.

Aux termes de son testament  
en date du 27 septembre 1919, ce j'ai au  
rang de mes menues, par ordonnance  
rendue par Monsieur le Président du Tribu-  
nal de première Instance, M. Ernest  
Henri Brunet, veuve de Monsieur Léon  
Hollère Leroux, décédé à Schaerbeek.

Le 7 septembre 1925, a déposé comme suit :

"Je donne et lègue au Musée de Brux-  
elles, le portrait de mon père, par Mar-  
chelbach, avec une fiche portant: "Mou-  
sieur Eugène Brunet, Président de la  
Société Française de Bienfaisance à  
Bruxelles, en 1904".

Lepage

Je vous serais bien obligé de me faire  
savoir si la Direction des Beaux-Arts  
accepte le legs qui lui a été fait, et dans  
l'affirmative, je me mettrai en rap-  
port avec l'Assemblée Nationale  
pour qu'elle fasse ce nécessaire pour  
la délivrance dudit legs.

Agrecez, Monsieur le Conservateur,  
l'assurance de mon profond respect.

Marcel Lepage